



## Conseil général de la Sarthe

### **GROUPE DES ÉLUS DE GAUCHE ET REPUBLICAINS**

Christophe CHAUDUN  
Conseiller Départemental  
Président du groupe des élus  
de gauche et républicains

Dominique LE MÈNER  
Président du Conseil départemental  
de la Sarthe  
Hôtel du Département  
72072 LE MANS

Objet : Dotations cantonales associatives 2016  
N/Réf. : CC/AA/2016.04  
Suivi par : arnaud.auger@sarthe.fr - 02.43.54.72.24

Le Mans, le 19 avril 2016

Monsieur le Président,

Après votre volonté de baisser de 28 % les dotations aux associations lors de la session budgétaire des 10 et 11 mars derniers, nous venons de prendre connaissance de la nouvelle répartition des dotations cantonales associatives, présentée à la commission permanente de ce vendredi 22. Ce projet, s'il est adopté, ne sera pas sans effets négatifs sur les associations de notre département, leurs bénévoles ou leurs membres.

Par le passé, le montant des dotations était calculé en fonction du nombre d'habitants, dont une part fixe pour la dotation culturelle. Ici, chaque citoyen nous apparaît traité de manière égale et juste.

Aujourd'hui, vous proposez que tous les cantons de plus de 20 communes bénéficient d'une prime pouvant aller jusqu'à 5 000 euros de plus. Cette proposition ne nous apparaît ni juste, ni pertinente, ni objective.

Comment le nombre de communes, élément d'organisation administrative, peut-il à lui seul justifier une prime à certaines associations et non à d'autres ? Est-il devenu plus juste de compter le nombre de mairies plutôt que le nombre d'habitants, alors même que cette dotation va aux associations et non aux collectivités ? Faire dépendre le montant des

dotations d'un critère extérieur à toute logique de fonctionnement et d'activité des associations n'est véritablement pas équitable.

Comment la recherche de solidarité territoriale peut-elle créer des inégalités entre les cantons urbains et ruraux ? Est-il devenu plus pertinent de ne pas répondre aux attentes sociales des quartiers prioritaires sarthois de la politique de la ville, par l'action des associations ? Agir "pour" la ruralité et non pour l'intérêt général ne nous apparaît pas ici pertinent.

Comment une décision peut-elle être prise, alors qu'aucune donnée fiable sur le monde associatif sarthois n'est à disposition (Répertoire National des Associations) ? Ne pas s'appuyer sur des éléments factuels ne nous apparaît pas objectif.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons de réexaminer votre proposition et de redistribuer le budget des dotations cantonales associatives **selon un critère juste, pertinent et objectif : le nombre d'habitants.**

Ce qui compte, c'est le nombre de sarthois potentiellement concernés par les projets, les activités et l'engagement des associations. La politique sarthoise en matière de dotations doit garantir une solidarité et une équité entre les personnes et les territoires.

D'ailleurs, lors de la dernière campagne électorale, vous avez-vous-même écrit que vous vous attacheriez à l'équité de traitement des Sarthoises et des Sarthois. Ce n'est ici manifestement pas le cas.

Nous notons également que le seuil de 20 communes pour ouvrir le droit à une « prime » écarte l'ensemble des cantons, dont les élus de notre groupe sont les représentants. Chacun pourra juger si cette décision peut être discriminatoire, voire politicienne.

Souhaitant une réponse de votre part à notre proposition, et,

Espérant un réexamen de la répartition de ces dotations, présentée par votre majorité, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Christophe CHAUDUN



Copie : Président de la commission Agriculture, ruralité et développement local  
Présidente de la commission Culture, jeunesse et sports